



Garde week-end de l'ascension

Par Jonat

Bonjour,

Je me permets de poser la question suivante, pour avoir confirmation de mon droit de garde de la semaine 22 (ayant garde les week-end des semaines paires).

En effet, je dois récupérer mon fils le vendredi 30 mai à 16h45 sortie d'école mais l'école fait le pont de l'ascension donc chez sa maman à 18h.

Il se trouve que jeudi 29 mai étant férié, cela me donne-t'il un droit de 24h en plus? puisque sur mon jugement il est stipulé une extension.

Voici le texte du jugement de garde concernant mes week-end:

Hors vacances scolaire: la fin des semaines paires du vendredi à la fin des activités scolaire ou de garde au dimanche 19h, avec extension au jour férié qui précède ou qui suit.

Merci de me confirmer rapidement car malgré un courrier de mon avocat en lui précisant que je dois récupérer mon fils le mercredi 28 mai 18h, Madame me dit que non.

En vous remerciant d'avance.

J.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Madame a raison : le vendredi précédent votre week-end n'est pas férié, même si l'école est fermée.

Rien n'interdit de se mettre d'accord à l'amiable et par exemple de proposer ces 2 jours (jeudi+vendredi) en échange d'un autre week-end "classique".

Par Jonat

Tout d'abord merci pour votre réponse

Mais J'ai mon fils du vendredi au dimanche, donc le jeudi férié est bien un jour qui précède ma garde non ?

Par yapasdequoi

Mais non.

Le vendredi "à partir de 18h" ne fait pas partie du week end et n'est pas férié non plus (au contraire par exemple du lundi de Pâques)

Par yapasdequoi

Vous pouvez aussi attendre la réponse de votre avocat...

Par Jonat

ok merci.

Bonne journée.

Jonat.